

AU SOMMAIRE

- 2 / Mot du secrétaire général**
- 2 / Conseil général de septembre 2011**
- 2 / Les ASSS**
- 2 / Déficits budgétaires et soins des aînés**
- 3 / Comment va votre santé à votre CSSS?**
- 3 / Une triste perte au sein du CPAS**
- 4 / Modification des lois sur la santé et la sécurité du travail**
- 4 / Congrès national du SCFP**

Agenda 2011-2012

Journée thématique «Condition féminine»

Loews Le Concorde à Québec
6 décembre 2011

Conseil général

Loews Le Concorde à Québec
7 et 8 décembre 2011

Conseil général

Hôtel Mortagne à Boucherville
1 et 2 février 2012

Conseil général

Hôtel Sandman à Longueuil
4 et 5 avril 2012

Congrès du CPAS

Hôtel Le Noranda à Rouyn-Noranda
12, 13 et 14 juin 2012

Conseil général

Hôtel Le Noranda à Rouyn-Noranda
15 juin 2012

La Revue

Belle victoire à l'Hôpital Chinois de Montréal

par Sylvain Lemieux

LES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DE L'HÔPITAL CHINOIS DE MONTRÉAL ONT RÉUSSI À MONTRER LA PORTE À LEUR DIRECTEUR GÉNÉRAL (DG), M. ANTHONY SHAO. LA VERSION OFFICIELLE STIPULERA TOUTEFOIS QUE LE DG A PRIS SA RETRAITE. RIEN N'EST MOINS GRAVE, CAR SON DÉPART ÉTAIT LA CHOSE SOUHAITÉE, ET LES TRAVAILLEURS DE L'HÔPITAL CHINOIS SAVENT QUE M. SHAO N'AVAIT PAS D'AUTRE CHOIX.

Cette saga a débuté le 13 janvier 2011. Alors en réunion exécutive, les officiers de la section locale 4490 (représentant les préposés aux bénéficiaires, préposés à l'entretien, cuisiniers, préposés à l'alimentation, agentes administratives, etc.) reçoivent la visite d'une travailleuse non syndiquée. Celle-ci informe l'exécutif que M. Shao s'apprête à augmenter considérablement le salaire de sa secrétaire en lui faisant grimper les échelons sans raison, ce qui contrevient d'ailleurs aux principes directeurs de la loi 100.

Il faut savoir que M. Shao est en poste depuis 2001 et que ses décisions prises au fil du temps en irritent plus d'un. Le DG s'est forgé une mauvaise réputation en prenant des décisions injustes, en démontrant une gestion incompétente, un style de direction autocratique, voire despotique, une culture du secret et une volonté de ne pas régler les problèmes de relations de travail.

Ainsi, cette augmentation de salaire injustifiée sera la goutte qui fera déborder le vase. Le 19 janvier dernier, alors en rencontre avec ses employés, M. Shao tente de convaincre ses employés qu'il agit correctement, devenant autoritaire par moments, pour faire passer le message. Cela ne l'aide en rien. En effet, à la suite de cette réunion, 123 employés (sur un total de 210) signeront une pétition demandant la démission de leur DG. Il est à noter que cette pétition a été complétée et remise au conseil d'administration (CA) en 2 jours!

Ainsi, suite à la pétition et à force de questions, les travailleurs réussissent à forcer la création d'un comité spécial pour évaluer le travail de M. Shao. Ce comité est formé de 5 membres du CA. Ce comité spécial du CA décide de nommer un enquêteur. Par contre, vu le manque de transparence du processus d'enquête, les employés refusent d'y participer et de la cautionner.

SUITE EN PAGE 3



Les employés tiennent une manifestation le 1^{er} mars, à l'extérieur de l'établissement.

MOT DU PRÉSIDENT

par Marco Lutfy



Merci Claude, merci pour tout

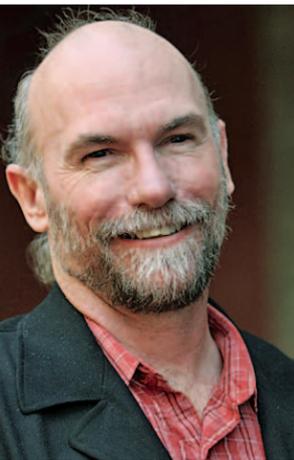
Les mains moites et le cœur battant, je m'avançais au micro pour la première fois...

Nouvellement élu et occupant un poste en santé et sécurité du travail, j'avais la chance de pouvoir dialoguer avec «la sommité» en santé sécurité de l'époque, au SCFP.

Celui-ci, dont je tais volontairement le nom, venait de terminer une allocution sur les comités paritaires en santé et sécurité du travail et, justement, j'avais une-belle-tite-question-un-peu-philosophique-et-pas-mal-paritaire à lui poser. Ce que je fis.

SUITE EN PAGE 3





Mot du secrétaire général

par Michel Jolin

Maître chez nous... Pour combien de temps ?

Le gouvernement Harper, aidé par ses homologues provinciaux, dont Jean Charest, négocie en cachette présentement avec les représentants de l'Union européenne l'Accord économique commercial et global (AÉCG). Pourquoi ne pouvons-nous pas connaître les propositions des provinces ?

Parce que cet accord :

- Menacera notre démocratie en accordant la priorité aux droits des entreprises
- Favorisera la privatisation des services d'eaux potables et usées du Canada
- Menacera la création d'emplois locaux et les politiques d'« achat local »
- Fera grimper en flèche le coût des médicaments d'ordonnance, d'au moins 2,8 milliards de dollars par année
- Permettra aux grandes entreprises de

contourner ou de contester les règlements relatifs à l'environnement si ces règles limitent les bénéficiaires

- Favorisera la transformation du bien public en profits privés

Et que le secret est le meilleur gage de succès de cet accord...

Les grandes entreprises européennes veulent notre bien, mais surtout nos biens. Êtes-vous prêts à leur donner ? Je ne crois pas.

Ensemble, empêchons la signature de cet accord; signez la pétition en ligne :

<https://www.assnat.qc.ca/fr/exprimez-votre-opinion/petition/Petition-2129/index.html>

Le lien est aussi disponible sur le site du CPAS : www.cpas.scfp.qc.ca

Solidarité!

Conseil général des 21 et 22 septembre 2011

par Michel Jolin

LES PERSONNES DÉLÉGUÉES PRÉSENTES À CE CONSEIL GÉNÉRAL ONT EU DROIT À PLUSIEURS PRÉSENTATIONS ET ÉLECTIONS.

Pierre-Guy Sylvestre, conseiller syndical à la recherche, nous a entretenus sur trois sujets très importants : le Groupe de travail des ouvriers spécialisés, les Partenariats public-privé (PPP) et l'Accord économique commercial et global (AÉCG).

Gilles Murphy, conseiller syndical, nous a présenté la façon de faire le calcul afin d'établir les coûts de notre assurance médicaments. Un document a été remis aux personnes déléguées afin d'illustrer le processus.

Lucie Marchand s.l. 2304, Martine Roy s.l. 2825 et Francine Lamothe, responsable politique du Comité d'évaluation des emplois, nous ont expliqué la Loi sur l'équité salariale, le maintien de l'équité salariale, le Comité sectoriel et national des emplois et les relativités salariales.

Nous avons profité de ce conseil général pour élire des personnes déléguées sur différents comités. Louis Huard, s.l. 5436, fut élu au Comité assurances, Éric Mailhot, s.l. 4475, au Comité d'évaluation des emplois, Christian Videaud, s.l. 3247, et Stéphane Allard, s.l. 3300, sur le Comité des ouvriers spécialisés.

Comme toujours, vos représentants syndicaux peuvent vous fournir des renseignements complémentaires sur ces différents sujets.

Trois personnes déléguées nous ont annoncé qu'ils en étaient à leur dernier Conseil général du Conseil provincial des affaires sociales : Lucie Marchand, s.l. 1810 et 2304, Julien Picard, s.l. 1751, et Benoit Guilbault, s.l. 1878. Nous leur souhaitons une retraite bien méritée!



Benoit Guilbault, Lucie Marchand et Julien Picard à leur dernier conseil général

Les ASSS

par le Comité du personnel paratechnique, services auxiliaires et de métiers, Catégorie 2 : Danie Bouchard, section locale 1108, Centre hospitalier universitaire de Québec, Gaétan Champagne, section locale 311, CSSS de Rouyn-Noranda, Nathalie Olivier, responsable politique et Berthold Gagnon, conseiller

Les ASSS, qu'est-ce que ça mange en hiver ? Ce sont des **auxiliaires aux services de santé et sociaux**, autrefois appelées auxiliaires familiales. Elles et ils font partie de la Catégorie 2 au sein du Conseil provincial des affaires sociales (CPAS) : le personnel paratechnique, services auxiliaires et de métiers.

Elles et ils font un travail qui passe souvent inaperçu. Le CPAS a décidé de se pencher sur leurs réalités en organisant des Tables rondes sur le sujet lors d'un Conseil général. Nous avons voulu cerner leurs problématiques et surtout y trouver des solutions.

Quand on est ASSS, la santé et la sécurité du travail n'est pas chose simple. L'environnement n'est jamais le même. Il est en fait la plus grande problématique de ce métier, que la travailleuse ou le travailleur soit à l'intérieur ou à l'extérieur du domicile du client.

L'espace intérieur est très souvent restreint. Les chambres et les salles de bain sont trop petites pour pratiquer les manœuvres de PDSB (principe de déplacement sécuritaire des bénéficiaires). À l'extérieur, on mentionne que l'hiver, accéder à la résidence des clients est souvent tout un exploit (escaliers et balcons non déneigés ou glacés.) Une autre problématique s'ajoute : la CSST ne reconnaît pas un accident de travail si l'événement surgit avant le premier client.

La formation est pratiquement inexistante. Les travailleuses et les travailleurs se sentent isolés. Une formation annuelle de PDSB serait importante.



Les membres du Comité Catégorie 2 : Danie Bouchard, Gaétan Champagne et Nathalie Olivier

Quant aux rappels et aux nouveautés, on pourrait les recevoir sous forme de capsules d'information. La formation sur une base régulière est le moyen le plus efficace d'éviter les accidents de travail.

Plusieurs autres solutions ont été apportées qui peuvent grandement contribuer à améliorer la santé et la sécurité du travail des ASSS :

- des équipements adéquats
- travailler à deux

Si vous voulez prendre connaissance de la synthèse des Tables rondes sur ce sujet, vous pouvez vous rendre sur le site du CPAS au www.cpas.scfp.qc.ca sous la rubrique du Comité de la Catégorie 2.

Voici les autres sujets sur lesquels les personnes déléguées se sont penchées :

- fardeau de tâches
- pénurie de main-d'œuvre
- horaire de travail
- formation
- main-d'œuvre indépendante
- reconnaissance
- déplacements
- soutien professionnel

Un des objectifs du Comité de la Catégorie 2 est de travailler à résoudre les problèmes reliés à ce titre d'emploi. Nous voulons aussi faire connaître ce métier et le sortir de l'ombre.

DÉFICITS BUDGÉTAIRES ET SOINS DES AÎNÉS

par Karine Rainville

Ce n'est pas un secret pour la majorité des Québécois : le Réseau de la santé et des services sociaux est victime d'un sous-financement chronique. Ce n'est donc pas une surprise que plusieurs Centres de santé et de services sociaux (CSSS) soient aux prises avec des déficits budgétaires importants et ce, malgré la Loi sur l'équilibre budgétaire qui oblige les établissements à adopter des budgets équilibrés. Les CSSS ont donc l'obligation légale de maintenir l'équilibre budgétaire et cet impératif entre malheureusement souvent en conflit avec leur mandat d'offrir des services de qualité aux citoyens qu'ils desservent.

Depuis le début de l'automne, c'est ce que l'on constate au CSSS Cavendish où les travailleuses et les travailleurs qui offrent les services de santé de première ligne ne sont pas remplacés lorsqu'ils prennent leurs vacances, lorsqu'ils sont malades

ou lorsqu'ils sont victimes d'accident du travail. L'administration du CSSS se dit dans l'obligation d'effectuer des coupures dans deux des quatre CHSLD qu'elle administre. Avec formules mathématiques à l'appui, on nous assure que ces coupures ne devraient avoir aucun impact sur les services. Nos membres devront simplement presser davantage le citron.

Fait surprenant, ces coupures surviennent quelques mois à peine après la création de plusieurs postes de préposés aux bénéficiaires dans les CHSLD concernés. Une partie des fonds qui devaient servir à rehausser les services à une clientèle qui s'alourdit est donc présentement utilisée afin d'éponger un déficit budgétaire. Les besoins de la clientèle et l'épuisement du personnel sont des données difficilement quantifiables par des formules mathématiques. Chose certaine, la décision du CSSS de couper des centaines d'heures de soins aura des répercussions sur les services à la clientèle.

JE VOUS JURE! Je ne me souviens pas de la question. Mais, sans le savoir, j'ai titillé un nerf sensible de la sommité car, après un court silence, il se mit à expliquer à tout le monde dans la salle combien ma question était naïve et allait à l'encontre de tout enseignement syndical... Il se fâchait de plus en plus, au fur et à mesure qu'il ajoutait des mots dans ses phrases!

Avec la dignité d'une femme enceinte dont les eaux crèvent en public, je retournai m'asseoir tandis qu'il finissait de me désosser vivant...

Claude Généreux, alors président du CPAS, stoppa la sommité dans son élan, le remercia pour ses bons services, déposa son micro, se leva et vint directement vers moi; «*Salut, es-tu correct? Ça n'a aucun ostifi de bon sens ce qui vient d'arriver... T'es sûr que t'es correct? Tu peux être sûr que ça restera pas là c't'histoire là pis qu'on va se parler tantôt... J'm'excuse vraiment pour lui, ché pas quel mouche l'a piqué... Es-tu sûr que ça va?*»

Devant mes «*Oui, oui, ça va*» répétés, il retourna enfin à son siège et le conseil général put reprendre...

On se souviendra de Claude Généreux car, de l'Hôpital Rivière-des-Prairies à secrétaire-trésorier national du «*CUPE*», il aura su tracer sa propre voie.

On se souviendra aussi de Claude comme celui qui a su redresser les finances du SFCP.

Dans tous les sens du mot.

Ou encore comme d'un orateur humaniste, pédagogue et toujours intéressant.

Il savait expliquer pour que tout le monde comprenne, et il s'adressait au peuple.

«*Un peu longs les discours quand même!*» diront certains... Ah! Les diminueurs...

Ah! Les jaloux...

Pour ma part, je me souviendrai aussi d'un homme près des siens.

Inspirant et inspiré. Un libre penseur, qui n'avait pas peur de s'indigner.

Et qui savait faire de cette indignation, le moteur d'une action syndicale constructive et diablement contagieuse.

Mais surtout, d'un homme dont la droiture intérieure ne souffrait d'aucune partisanerie.

Merci Claude, merci pour tout.

ENQUÊTE MAJEURE À MONTRÉAL Comment va votre santé à votre CSSS ?

par Guy Jolicoeur

C'est suite à une longue démarche que les syndicats FSSS-CSN, SQEES, section locale 298 et SFCP-Québec ont décidé d'unir leurs forces afin de conduire une enquête auprès de tous leurs membres travaillant au sein des CSSS de Montréal.

S'alliant au chercheur Angelo Soares, professeur en Sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal, l'enquête a déjà été menée au CSSS Ahuntsic-Montréal-Nord permettant de découvrir les liens entre le style de gestion et la souffrance que vivaient les syndiqués dans cet établissement. Malgré un appel à toutes les centrales syndicales, l'enquête se déroulera tout l'automne, mais sans le concours de la FIIQ et de l'APTS.

Près de 3 000 questionnaires – soit un par membre – seront donc envoyés aux 4 sections locales du SFCP-Québec du secteur Affaires sociales

présentes dans les CSSS de Montréal, soit le CSSS Lucille-Teasdale, le CSSS Dorval-Lachine-Lasalle, le CSSS Cavendish et le CSSS St-Léonard-St-Michel. Le but de cette vaste enquête est de comprendre les raisons du malaise que vivent les syndiqués depuis la fusion des CHSLD avec les CLSC et quelques hôpitaux.

Depuis 2005, la nouvelle culture organisationnelle des CSSS a bousculé les façons de faire du personnel tout en ajoutant de nouveaux mandats avec très peu de nouvel argent. On assiste aussi à une augmentation substantielle du nombre de cadres avec de meilleures conditions de travail et des bonus à la fin de l'année !

Après six années d'existence, il est grand temps de faire le point sur les pratiques managériales et leurs effets nocifs sur la santé et le bien-être des employés. C'est le but de ce questionnaire auquel nous demandons à tous nos membres de répondre en plus grand nombre possible.

HÔPITAL CHINOIS / SUITE DE LA PAGE 1

Le 18 février, étant toujours devant une impasse, les représentants syndicaux et les cadres font parvenir une lettre à David Levine, le directeur général de l'Agence de santé et de services sociaux de Montréal, pour demander une rencontre et une intervention. Cette lettre rapporte que «*plusieurs plaintes ont été faites au sujet du comportement inapproprié de M. Shao face aux employés*». On y affirme également que les employés ont fait appel au CA de l'établissement mais restent toujours devant une impasse.

En réponse à cette lettre, M. Levine décide donc d'envoyer un médiateur, Monsieur Elbaz, pour faire la lumière sur les allégations contre M. Shao. Son rapport a plusieurs recommandations.

Selon certaines sources, le président du CA ne semblait pas de bonne foi. Il ne prenait pas la situation au sérieux. «*Il fallait souvent relancer les discussions par courriel parce que rien n'évoluait*», affirme Nathalie Olivier, vice-présidente du SFCP 4490. Les syndicats, ainsi que les conseillers syndicaux (et même un représentant des travailleurs non syndiqués), demandent plusieurs fois à rencontrer les membres du comité spécial pour savoir quelles sont leurs intentions et où sont rendues leurs délibérations. Aucune réponse ne leur parvient.

C'est donc pour exprimer leur mécontentement que les employés tiennent une manifestation le 1^{er} mars, à l'extérieur de l'établissement, au 189, avenue Viger Est.

Pendant ce temps, M. Shao dément les allégations du syndicat dans les journaux chinois de la commu-

nauté. Il dit que le syndicat invente des mensonges, que lui-même administre bien l'hôpital, et qu'il a même rempli toutes les exigences de l'Agrément (ce qui est faux et toujours pas conclu). Pire encore, lorsque les journaux locaux viennent rencontrer le syndicat, M. Shao les rappelle pour leur dire que la situation est réglée et de laisser tomber l'article.

Selon les membres de l'exécutif du 4490, les semaines et les mois d'attente sont très longs et difficiles émotionnellement. «*On a eu le goût de tout lâcher par moments*» avoue Nathalie Olivier de la section locale 4490. Peu d'informations transpirent. Il faudra attendre jusqu'en juillet pour que quelques rumeurs commencent à circuler. Le 18 août, les officiers syndicaux sont finalement informés qu'une réunion du CA décidera du sort de M. Shao.

La conclusion arrive le 5 septembre. C'est alors que les travailleurs sont informés du départ officiel à la retraite de M. Shao le 9 septembre.

C'est une belle victoire pour la section locale 4490, mais aussi pour toutes les travailleuses et les travailleurs de l'Hôpital Chinois de Montréal. L'exécutif du SFCP 4490 tient à les remercier pour leur implication. Il tient également à remercier le CPAS et les autres syndicats pour leur support ainsi que tous les conseillers syndicaux pour leur aide. C'est en effet par sa détermination, aidée de la solidarité des membres, que la section locale 4490 est allée chercher une conclusion positive à cette saga. Félicitations à vous toutes et tous!

Source complémentaire : Service de l'information du SFCP-Québec

Une triste perte au sein du CPAS

par Sylvain Lemieux

Ce fut une douloureuse annonce que Martin Doyon est venu nous faire lors du dernier Conseil général du CPAS, le 21 septembre dernier. En effet, c'est avec beaucoup d'émotion que l'ancien président du SFCP 3642 (représentant 49 répondants médicaux d'urgence, RMU) est venu nous dire qu'il avait perdu le vote d'allégeance syndicale par 1 vote. Un constat prévisible cependant, car les RMU étaient en minorité.

Malgré cette séparation, tous les officiers syndicaux du CPAS étaient d'accord pour dire qu'ils allaient garder un impérissable souvenir du passage de la section locale 3642 au sein du CPAS. En effet, les RMU ont été très actifs.

Ce fut d'abord l'émission *Enquête* qui placera les RMU sur la sellette en novembre 2007. À cette époque, ils négociaient pour signer leur convention collective. Dans le but d'avoir des conditions de tra-

vail et un salaire décent, la section locale 3642 n'a pas chômé pour se faire entendre. Ils ont d'abord créé une vidéo très poignante sur le travail qu'ils exécutent chaque jour.

Nous les avons aussi vus habillés en prisonniers, tant à l'Hôtel de Ville qu'au Conseil d'administration de leur établissement. Ils ont couru derrière Jean Charest durant sa campagne électorale et ils ont décoré leur établissement avec de beaux autocollants. Lors de cette dernière activité, tous les RMU ont démontré qu'ils avaient une grande solidarité. En effet, en support aux 8 militants déjà suspendus, chacune et chacun des 49 employés a réclamé une suspension en allant apposer un autocollant dans la porte de son patron.

À la fin de cette bataille, les RMU sont allés chercher une augmentation de salaire et de meilleures conditions de travail. Des gains durement gagnés et hautement mérités.

Merci aux travailleuses et travailleurs de la section locale 3642 pour votre implication. Vous êtes un exemple de solidarité et de détermination. Nous vous souhaitons tout le bien que vous méritez pour l'avenir.



Martin Doyon et Maryse Gagnon des RMU

La modification des lois sur la santé et la sécurité du travail, un changement positif?

par le Comité de santé et sécurité du travail : David Giroux, s.l. 4628, Dominic Laforest, s.l. 4713, Karine Cabana, responsable politique, et Stéphane Paré, conseiller syndical

LES LOIS QUI PROTÈGENT LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DE NOS TRAVAILLEURS ONT PLUS DE 30 ANS. LE TEMPS EST VENU DE FAIRE LA RÉVISION DE CELLES-CI.

Plusieurs aspects des lois sont devenus des irritants pour les parties. Il est important de préciser que le Conseil du patronat fait des pressions depuis longtemps prétendant que ces lois sont trop contraignantes pour les employeurs et la cotisation trop imposante pour le développement des entreprises. La partie syndicale a aussi de nombreux griefs : le manque de préoccupation des entreprises pour prévenir les accidents dans leurs milieux, les contestations abusives des employeurs en Commission des lésions professionnelles (CLP) pour ne nommer que ceux-ci.

Le fossé grandissant entre les parties a mené la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) à créer le Comité Camiré. Ce comité avait le mandat de faire des recommandations sur les modifications à apporter aux lois. Le rapport fut déposé au début de l'année 2011 avec des recommandations qui ne plaisaient à personne. Des négociations ont donc été faites dans un comité plus restreint pour développer une position commune. Il est important de préciser que nous parlons d'une position des hauts dirigeants patronaux et syndicaux. En effet, les recommandations du comité restreint ont été adoptées au Conseil d'administration de la CSST sans consultation de la base. Une réunion urgente a donc été organisée par le Comité de santé et sécurité du travail du SCFP-Québec le 22 septembre 2011 pour en discuter. Plusieurs collègues actifs dans le domaine se sont positionnés contre les modifications proposées. Mais qu'en est-il vraiment? Quels sont ces changements apportés à la loi? Nous allons essayer de répondre à ces questions.

Les modifications apportées au niveau de la prévention sont très intéressantes. On ne parle pas de grande avancée, mais de petit pas. Les comités paritaires en santé et sécurité du travail obligatoires seraient étendus à tous les secteurs de travail au Québec, et ce, pour toutes les entreprises de plus de 35 employés. Un employeur pourrait voir sa cotisation à la CSST diminuer s'il est proactif en prévention. Ce levier économique permettrait de faire valoir aux employeurs les bienfaits financiers de faire de la prévention. Une question peut toutefois se poser quant à la manière d'évaluer l'effort d'un employeur à faire de la prévention.

Les modifications proposées au volet de la réadaptation ne peuvent pas être considérées comme des gains pour les travailleuses et les travailleurs. On veut limiter le nombre de traitements payés par la CSST. Le Bureau d'évaluation médicale (BEM) devrait se positionner sur les limitations. Il y aurait de nouvelles notions sur la gravité des lésions qui pourraient créer de la confusion en CLP.

Beaucoup de travail en perspective s'annonce pour les syndicats afin de protéger les droits et préserver l'intégrité de leurs membres. Les gains en prévention ne compenseront pas les pertes en réparation. Sommes-nous en train de changer ce pour quoi la loi fut initialement promulguée, à savoir la réparation des lésions professionnelles, tout en assurant une protection aux travailleurs pour leurs acquis présents et à venir? Il faut rester vigilant, car c'est la santé de nos membres qui est en jeu!

CONGRÈS NATIONAL DU SCFP Un assaut inacceptable contre les services publics!

par Guy Jolicoeur

INVOQUANT L'HÉRITAGE DE JACK LAYTON, DÉFUNT LEADER NPD DE L'OPPOSITION OFFICIELLE À OTTAWA, LE SCFP NATIONAL MOBILISERA SES 615 000 MEMBRES POUR BLOQUER TOUTE TENTATIVE DE RÉDUCTION DES SERVICES PUBLICS PAR DES LOIS ANTISYNDICALES DE GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX OU FÉDÉRAL. C'EST LA VOLONTÉ FERME QU'A EXPRIMÉE LE PRÉSIDENT PAUL MOIST RÉÉLU SANS OPPOSITION À VANCOUVER DANS LA PREMIÈRE SEMAINE DE NOVEMBRE.

Un autre défi de taille : l'Accord économique commercial et global ou AÉCG que négocie présentement le Canada avec l'Union européenne où les négociateurs canadiens auraient cédé aux avances des multinationales européennes en ce qui concerne leur droit pour soumissionner sur tout contrat provincial et même municipal. Soulignant le caractère odieux de négociations secrètes où le peuple canadien n'a jamais eu son mot à dire, le président Moist a pointé du doigt le premier ministre canadien Stephen Harper qui souhaite redéfinir le Canada en modifiant en profondeur les valeurs de la société canadienne, privilégiant ainsi le 1 % des plus riches Canadiens au détriment des autres 99%.

Différents conférenciers se sont succédé au podium du congrès dont l'ancien ambassadeur Stephen Lewis, Maude Barlow du Conseil des Canadiens, la députée Olivia Chow, et la chef intérimaire du NPD à Ottawa, Nycole Turmel. Ils ont tous souligné le travail exceptionnel du SCFP et encouragé notre syndicat à poursuivre le travail accompli auprès des membres, mais aussi des communautés.

Un plan stratégique pour 2011-2013

Beaucoup de discussions ont porté sur le document d'orientations stratégiques pour les deux prochaines années; certains délégués trouvant que le SCFP n'allait pas assez loin, d'autres jugeant que l'on consacrait trop de ressources à ce plan d'action. Si on regarde de plus près le Secteur de la santé et des services sociaux, deux propositions se dessinent quant aux services aux personnes âgées et aux attaques envers les services sociaux.

Des délégués de l'Ontario, de la Colombie-Britannique et du Québec ont convenu qu'il fallait mieux se concerter pour défendre les acquis et défendre leurs membres particulièrement isolés.

Le Comité des orientations stratégiques a donc proposé que se tienne une conférence en 2012 sur divers sujets, dont les conditions de travail et leurs effets sur la santé mentale et physique des quelque 30 000 membres oeuvrant dans ce secteur.

Des délégués ont aussi mentionné le maraudage incessant que subissaient certaines sections locales représentant des infirmières provenant d'associations d'infirmières propatronales de l'Ontario et de la Colombie-Britannique.

Des mandats renouvelés

Sur une note plus légère, outre le président national réélu du SCFP, les cinq vice-présidents ont été réélus pour un mandat de deux ans. Seul le poste de secrétaire-trésorier a fait l'objet de trois votes avant de désigner le successeur de Claude Généreux qui sera un autre représentant du Québec, soit Charles Fleury du secteur de l'Énergie. Deux vice-présidents régionaux ont été désignés par le caucus québécois : le secrétaire

général Denis Bolduc et la consœur Nathalie Stringer du secteur Transport aérien.

En terminant, soulignons la qualité des débats qui n'a jamais dégénéré. Les nombreuses huées ont été dirigées vers une seule et même personne : le conservateur Stephen Harper; les carottes sont cuites pour lui.



Charles Fleury succède à Claude Généreux au poste de secrétaire-trésorier national du SCFP. À ses côtés, Paul Moist, réélu par acclamation à la présidence nationale pour un nouveau mandat de deux ans.



La Revue

Bulletin d'information publié par le Conseil provincial des affaires sociales (CPAS)

Le CPAS est le regroupement des syndicats du Secteur de la santé et des services sociaux au Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP)

Président : Marco Lutfy

Secrétaire général : Michel Jolin

Responsables : Guy Jolicoeur, Michel Jolin, Sylvain Lemieux et Karine Rainville du Comité d'information

Collaboration spéciale : le Comité de la Catégorie 2, le Comité de la santé et sécurité du travail

Secrétaire de rédaction : Manon Pépin

Graphisme : Anne Brissette

Traduction : Lorena Ermacora

Impression : Atelier Québécois Offset 1998 inc.

Tirage : 9050 exemplaires en français, 1 200 exemplaires en anglais

Toute reproduction totale ou partielle des articles est permise et même encouragée à condition d'en indiquer la source.

Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec.

